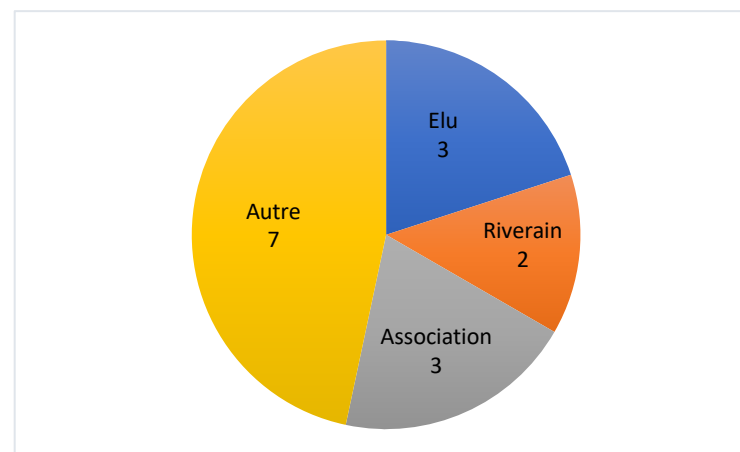


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DE LA DROME

- 15 CONTRIBUTEURS SOIT 1,53% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date dépôt	de	Projet de charte	de	Information	Protection	Dialogue et conciliation
23/11/2020					Ne pas traiter les abords des voies par pulvérisation dès lors qu'une limite d'habitation (parcellaire) se trouve à moins de 30 mètres de la limite foncière de SNCF Réseau.	
24/11/2020				Exposer les produits /doses utilisées	Les conditions doivent exclure les précipitations dans les 6 h. La notion de 8 mm/h concerne les produits racinaires et est inapproprié aux applications foliaires !!!	Disposer des cases lysimétriques afin d'analyser les ESU en aval des exutoires, ou plus simplement analyser les lagunages
24/11/2020				Étendre la distance de non-traitement vis-à-vis de tous les milieux aquatiques à 150 m pour tenir compte du cône de diffusion des produits dans l'épaisseur du ballast et éviter de les atteindre.	J'ai l'impression que SNCF-réseau s'engage presque uniquement à respecter les dispositions réglementaires et ne fait pas d'effort particulier pour avancer d'un grand pas vers l'arrêt des traitements chimiques en passant au développement d'outils mécaniques...	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
25/11/2020 01h11		Informez les gens les plus proches des voies, 1 semaine avant de votre passage		
25/11/2020 19h11		Opacité maximum de la SNCF pour savoir à qui adresser ses doléances		Aucun dialogue possible Politique du pourrissement des situations afin de dégoûter les plaignants
26/11/2020 19h11		Malgré la mise en avant de ACT4NATURE, il est quasiment impossible de contacter le service SNCF concernant des questions d'espaces verts. Mail, courriers, appels, .. rien n'y fait alors que nous sommes tous concernés. Pourtant les zones refuges sans traitement mais adaptation des végétaux seraient un véritable atout pour la biodiversité. Il faut une véritable transparence et des possibilités de contact. En tant qu'association ma question du 19/11/2020 dans contact et question attend toujours réponse ; https://questions.sncf.com/questions/2519737-contact-espaces-verts-bords-voies-biodiversite	S'engager à préserver la biodiversité coûte que coûte en ces temps d'urgence écologique et climatique semble une évidence. La SNCF pourrait faire beaucoup en ce sens ce qui permettrait en outre de sensibiliser les communes et les citoyens. Il faut apprendre à considérer la Nature comme un véritable atout puisque nous dépendons de sa bonne santé, alors "œuvrer avec et ne luttez plus contre".. Tous les produits de traitement utilisés sont toxiques pour la biodiversité, les végétaux, la faune, l'eau, les sols et nous. Cette simple constatation nous indique à quel point nos mentalités et pratiques doivent se transformer !	J'en reviens au manque de transparence et l'impossibilité de contacter quelqu'un pour créer des zones refuges en bordure de voie ferrée alors que tout s'y prête. Ce manque de dialogue pour ne pas dire hermétisme n'est guère compréhensible en ces temps où tous doivent œuvrer ensemble. Je rappelle ma question, 4ème tentative de contacter le service concerné ? https://questions.sncf.com/questions/2519737-contact-espaces-verts-bords-voies-biodiversite

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
18/12/2020 06h12	<p>Bonjour, votre charte oublie des points élémentaires et importants :</p> <p>1°) nommer un responsable des voies et de leur entretien par département : soit 95 personnes en France</p> <p>2°) lui donner les moyens de végétaliser selon la région et le département : chez nous, en vallée du Rhône, ce sont des Iris principalement, et éventuellement des pervenches, ignifuges et 100% bio</p> <p>3°) interdire le Glyphosate, qui sèche les talus et n'empêche en aucun cas les feux (au contraire : recenser le nombre incroyable de retards dus à des feux de talus sur la Vallée du Rhône)</p> <p>4°) mettre des locomotives faucheuses et broyeuses, avec un ramassage mécanique des débris pour compostage en gares (nous avons bien des locomotives avec chasse-neige, comme du temps de mon grand père, où le réseau était entretenu) parfaitement entretenu (je rappelle que de 1945 à 1970 voire plus, un train avec 30 secondes de retard, était considéré en retard), ce n'est pas comme avec les "techniciens" ou "employés", qui gèrent la Sncf actuellement en province.</p> <p>5°) remettre la 3ème voie d'évitement ou de doublement de convois, entre Valence et Tain l'hermitage. Cette 3ème voie ayant été abusivement (ou stupidement, je vous laisse le choix) démantelée... on en paie les conséquences régulièrement</p> <p>6°) responsabiliser les chefs de gare, sur leur section (jusqu'aux 2 ou 3 gares suivantes selon configuration ligne ou étoile à 3 branches)</p> <p>7°) créer ou ré-ouvrir des dépôts de compost / bois morts, accessibles aux citoyens ou brûler les composts pour créer de l'énergie verte renouvelable (1 par département rural au moins), comme au Cheylard</p> <p>8°) ré-ouvrir urgemment les petites gares délaissées depuis 30 voire 40 ans... et recréer du boulot localement. Le chef de gare, train ou le conducteur étant parfaitement formés pour pallier toute dérive</p>			

